

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		<p align="center">Observatoire photographique des paysages (OPP) des îles de la Guadeloupe</p>
<p>Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité</p>	<p>Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie</p>	<p align="center">Compte-rendu du comité de pilotage du 21 avril 2015</p>
<p>Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe DéAL Guadeloupe BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47</p> <p>Service Aménagement du Territoire et Organisation du Littoral (ATOL)</p>		<p>Participants : Jean-Pierre ARNAUD, Sylvie CLUZAN, Stéphanie DRACON, Nady VIAL-CABRERA, Pierre BOESCH, Boris DOBRYCHINE (DEAL), Yolande GUYOTON (paysagiste-conseil DEAL), Marguerite JOYAU (Conseil Régional), Emmanuel BRIANT (Caraïbes Paysages), Pierre COQUELET (DAC), Jean-Christophe ROBIN (association des urbanistes), Didier-Laurent AUBERT (DAAF), Claude MAGLOIRE (commune de Trois-Rivières), Christelle GILLES (Association des maires), Jack SAINCILY (CAUE), Ingrid DUMIRIER (Archives Départementales)</p> <p>Excusés : Daniel SILVESTRE (Parc National), Erick HALLEY (CROAG), Eloïse INGADASSAMY (Conseil Général), Sandra VISCARD (commune des Abymes)</p>

Documents diffusés :

- Fiche de synthèse (joint à l'invitation)
- Diaporama présenté en séance (mail du 22 avril 2015)
- Composition et coordonnées des membres du comité de pilotage (en séance et par mail du 22 avril 2015)
- Grille des enjeux et sites, résultats des travaux par groupe (joint à ce compte rendu).

Ordre du jour proposé

- Présentation de la démarche : les grands principes d'un OPP
 - Les attendus des commandes publiques de photographies de paysages
 - Convention européenne du paysage et atlas des paysages
 - Méthodologie du MEDDE
 - Enjeux des territoires et lieux observés
 - Mission confiée à un photographe professionnel reconnu
 - Une démarche partenariale : co-maîtrise d'ouvrage, rôles et composition du comité de pilotage
- Illustrations des attendus et champs du possible à travers l'exemple d'autres observatoires
 - Le pas de temps
 - Valorisation / site internet (OPP Vallée de la Bruche, des Alpilles, de la Vanoise)
 - Expérimentation et artiste : capsule mobile d'observation (OPP du Gâtinais)
- Travaux en groupes et restitution sur les typologies de paysages et lieux à explorer
- Recueil de photographies anciennes
- Calendrier

Rappel du contexte

Cette réunion est la première du comité de pilotage constitué pour la création d'un observatoire photographique des paysages (OPP) en Guadeloupe.

Les objectifs et attendus de ce dispositif ont été présentés en séance (*cf. diaporama*) sur la base des éléments issus du [guide méthodologique](#) édité par le ministère de l'écologie et à travers différents exemples d'observatoires.

Un OPP permet de répondre aux engagements des pays signataires de la convention européenne du paysage (identifier les paysages, analyser leurs caractéristiques, décrire les pressions qui les modifient, suivre leurs transformations).

Venant prolonger l'atlas des paysages existant depuis 2013 en Guadeloupe, l'OPP sera à la fois un outil de compréhension du paysage, un outil d'aide à la décision et à l'action et enfin un outil de sensibilisation et de médiation auprès des différents publics.

La méthodologie retenue, qu'il s'agit d'adapter aux spécificités et aux besoins particuliers des territoires de l'archipel, doit permettre de constituer un fonds de séries photographiques visant à évaluer les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.

Intérêt partagé de disposer de cet outil en Guadeloupe : évoqué lors des travaux d'élaboration de l'atlas des paysages ou en interne entre les services de la DEAL.

Une opportunité budgétaire a permis de lancer un premier appel d'offres dans des délais contraints en fin 2014. Le retrait inopiné des crédits fléchés a cependant obligé d'interrompre la procédure, qui avait permis de recevoir 13 candidatures.

Une consultation sera relancée dans le courant du 1er trimestre 2016 sur la base de nouveaux crédits sollicités auprès du ministère.

L'objectif est de mobiliser l'année 2015 pour affiner la préparation du projet avec les membres du copil : s'approprier et adapter les points de méthode, disposer d'un cahier des charges partagé (amélioration du document initial rédigé pour l'appel d'offres 2014), organiser les journées de terrain prévues avec le photographe et identifier les ressources bibliographiques.

Points d'échanges autour des objectifs de l'observatoire

• Périmètre

Le périmètre de l'observatoire portera sur l'ensemble des îles de la Guadeloupe (continentale, îles du sud et îlets) permettant d'embrasser toute la diversité des paysages de l'archipel.

L'outil ne concernera pas les îles du Nord, St Martin et St Barthélemy, dont les collectivités disposent de la compétence en matière de politique paysagère. Il pourra cependant être envisagé de présenter les premiers résultats de l'observatoire afin de sensibiliser les acteurs à l'intérêt de la mise en œuvre d'un tel dispositif sur leurs territoires.

• Observatoires complémentaires

Il a été évoqué la possibilité d'engager en parallèle des démarches pour la création d'observatoires photographiques complémentaires et davantage thématiques, au pas de temps différencié. Ceux-ci pourraient permettre :

- la valorisation et le suivi affiné des outils développés au service des paysages : plan de paysages (territoire des Grands Fonds, des grandes vallées de Vieux-Habitants et Marie-Galante par exemple, candidats à l'appel à projet 2015), opération grand site de la Pointe des Châteaux, sites classés ou en cours de classement (Pointe de la Grande vigie, Monts Caraïbes), charte paysagère, plan vert...
- ou l'appréhension de problématiques particulières : milieux sous marin (concernant notamment les parcours aménagés et accessibles par le plus grand nombre en palmes-masque-tuba), points de vue depuis la mer sur l'ensemble du littoral (en complément de ce qui sera effectué sur plusieurs sites dans le cadre de l'observatoire principal), s'inspirant par exemple de la [démarche menée en région PACA](#).

• Points de vue aériens

L'intérêt de disposer de points de vue aériens a été débattu, livrant une observation pertinente des mutations territoriales. La technologie des drones, devenue relativement accessible financièrement, pourrait être mobilisée. Il est cependant rappelé que la démarche d'observatoire repose sur la dimension perceptive du paysage et que la photographie prise du sol semble en effet permettre de révéler le paysage « *tel que perçu par les populations* » (définition du paysage issue de la convention européenne). A ce titre, les points de vue depuis les points hauts des reliefs nombreux sur l'archipel pourraient être une solution sur un certain nombre de sites. La porte d'entrée principale de l'île étant la voie aérienne, il est cependant noté qu'une grande partie de la population locale et touristique dispose de références lors des approches de décollage et d'atterrissage (Grand Cul de Sac Marin, Grands Fonds, agglomération centre...).

Ce sujet, comme l'ensemble des points d'adaptation de la méthodologie aux spécificités de l'archipel, seront abordés à l'occasion du 2e copil (nombre de points de vue retenus, enregistrement des ambiances sonores, points de vue depuis la mer...).

• Une démarche concertée

Depuis les lois de décentralisation, le paysage n'est pas dans la main des seuls services de l'Etat mais d'un ensemble d'autorités publiques. Dans ce cadre, la DEAL souhaite que la démarche de l'observatoire soit menée de façon concertée. A cette fin, deux processus sont développés :

- Proposer au Conseil Régional de reconduire la formule de co-maîtrise d'ouvrage qui avait été mise en œuvre et qui avait bien fonctionné pour la réalisation de l'atlas des paysages. Ce principe a retenu l'attention de la Direction de l'environnement, qui indique attendre de disposer de plus d'éléments pour recueillir l'avis des élus et engager une réflexion pour formaliser ce partenariat le cas échéant.
- Regrouper au sein d'un comité de pilotage l'expertise de l'ensemble des acteurs majeurs du paysage en Guadeloupe.

Il n'y a pas eu de remarque particulière des membres présents sur les contributions attendues du comité de pilotage (*cf. diapo n°9*).

La composition du comité, outre les structures ayant confirmé leur participation, pourrait être renforcée par la présence plus affirmée des collectivités locales (communes et EPCI). Par leur pratique et leur connaissance des paysages de leurs territoires, ces structures pourront ainsi contribuer à la définition des problématiques paysagères et accompagner le choix des points de vue qui seront retenus. Cette participation devrait en outre permettre de favoriser l'appropriation et l'utilisation de cet outil en appui des politiques territoriales menées par les collectivités.

Le comité pourrait aussi convier Gilbert Louis, paysagiste à la retraite, qui dispose d'une solide connaissance des enjeux de l'archipel de par sa pratique professionnelle.

Dans un second temps, et de façon à contribuer à l'analyse des séries photographiques constituées, le comité pourra également être élargi à la participation de scientifiques et chercheurs (historiens, sociologues...) issus notamment de l'UAG.

• Photographies anciennes

La DAC dispose de ressources photographiques relatives aux monuments historiques tandis que le service des archives départementales indique détenir un fonds important de cartes postales anciennes. Les travaux de l'atlas des paysages avaient également été l'occasion d'un recensement d'un grand nombre de photographies.

L'objectif est de poursuivre ce travail et d'opérer une sélection afin de pouvoir proposer au photographe quelques références de départ permettant de donner une profondeur historique à certains points de vue.

Cette démarche pourrait également donner lieu à un processus parallèle, basé sur un choix de clichés plus large et re-photographiés en régie.

Le comité n'a pas abordé entièrement ce point par manque de temps mais des échanges seront initiés par la DEAL pour avancer sur le sujet.

• Recrutement d'un prestataire

Les missions de création d'un observatoire sont généralement confiées à un photographe professionnel reconnu, sélectionné sur la base d'un appel d'offre (*cf. diapo n°8*).

Afin de soutenir cette activité au niveau local, la DAC notamment propose que le marché puisse être ouvert à des candidatures portés plusieurs photographes. Cette solution n'est pas écartée mais il est rappelé, d'une part, que la consultation est effectuée au niveau national et, d'autre part, qu'il est préférable au vu des expériences menées par d'autres territoires de ne contractualiser qu'avec un seul photographe pour garantir la cohérence du projet réalisé.

• **Format des photographies**

La méthode laisse au photographe le choix de son matériel photographique, du support argentique et/ou numérique ainsi que de la couleur et/ou du noir et blanc, dans le cadre d'un argumentaire mis en débat avec le comité de pilotage.

Le cahier des charges initial précisait cependant les modalités de livrables, permettant de faciliter les manipulations lors du processus de choix de points de vue et de garantir les phases de diffusion, de valorisation et de conservation (tirages de travail 24x30 et d'auteur 40x50, fichiers numérisés en haute définition).

La pérennité recherchée de l'observatoire doit notamment être assurée par la conservation des épreuves photographiques et des fichiers numériques. Dans ce cadre, les archives départementales indiquent la mise à disposition de leur savoir-faire en la matière, en termes de conservation mais également de valorisation (ouverture d'un site internet à la fin 2015 qui pourrait être le lieu d'une exposition virtuelle).

→ ***Le comité s'est prolongé par des échanges mail, qui ont conduit à la proposition du service des archives départementales d'effectuer des recherches complémentaires sur les formats les plus adéquats à retenir (RAW, JPEG, niveaux de résolution). Le résultat sera présenté lors du 2e copil.***

• **Nombre de points de vue constituant l'itinéraire de l'observatoire**

Ce point n'était pas à l'ordre du jour mais a été abordé par les membres du comité, dont les éléments de discussion seront approfondis à l'occasion du 2e copil.

Le cahier des charges initial, s'appuyant sur la méthodologie nationale, a retenu un nombre de 100 photographies, dont 60 constituant les points de vue initiaux (qui seront re-photographiés dans le temps) et 40 les points de vue complémentaires (qui, en réserve, ne seront pas re-photographiés mais pourront l'être en tant que de besoin, par exemple si certains points de vue initiaux ne sont plus mobilisables pour différentes raisons : masqués par des constructions nouvelles ou de la végétation, dont l'accessibilité est remise en cause...).

Cette quantification pourra évoluer en fonction des propositions des membres du comité. Pour alimenter la réflexion, il a été précisé que l'objectif de l'observatoire par la mise en place d'un itinéraire photographique doit permettre de rendre compte de la perception globale des paysages, en donnant à voir l'essentiel et en saisissant la réalité des territoires observés.

Dans ce cadre, l'observatoire ne pourra pas tout montrer, notamment pour des questions de maîtrise financière mais également de gestion dans le temps du niveau qualitatif et quantitatif des données collectées.

Travaux en groupes sur les typologies de paysages et lieux à explorer

L'une des réflexions principale à développer en amont de la mise en œuvre de l'observatoire revient à dresser deux listes qui seront proposées au photographe. La première est celle des questions qui se posent sur le territoire (les enjeux paysagers) et la seconde est celle des lieux qui posent question sur le territoire considéré.

L'expérience des autres dispositifs montre qu'il y a un intérêt plus important à mettre sous observation des problématiques paysagères plutôt que des programmes bien identifiés ou des projets d'aménagement ou de constructions en cours ou à venir

Quant aux lieux observés, ce sont ceux définis par le préambule de la convention européenne du paysage : des « *milieux urbains et des campagnes, des territoires dégradés comme de grande qualité, des espaces remarquables comme du quotidien* ».

Durant le temps de préparation, il est proposé au comité de contribuer à enrichir et développer les enjeux et sites qui avaient été définis lors de l'élaboration du cahier des charges initial sur la base de l'analyse de l'ensemble des documents de planification existants, de l'atlas des paysages ou encore de la charte du parc national.

A cet effet, 3 groupes ont été constitués en séance suivant une répartition par axes d'enjeux :

- groupe 1 : paysage anthropisé ;
- groupe 2 : paysage de nature et paysage vivrier ;
- groupe 3 : paysage de résilience, économie des paysages, paysage et énergie.

Chacun avait pour objectifs de répondre aux questionnements suivants :

- Valider ou corriger la règle de répartition territoriale (1 prise de vue par unité paysagère définie par l'atlas x 1 prise de vue par commune) ;
- Compléter la grille d'enjeux diffusée ;
- Prioriser 5 enjeux à minima pour chaque axe d'enjeux ;
- Suggérer des lieux (à minima relatifs aux enjeux prioritaires).

Le résultat de ce travail collectif est présenté en annexe.

Malgré le temps limité consacré à cet exercice, les riches contributions des trois groupes témoignent de la diversité des paysages de l'archipel, confrontés à des enjeux dont l'évolution parfois rapide dans le temps sera intéressante à observer et cohérente par rapport aux objectifs définis de l'outil.

Il ne ressort pas de contre-proposition à la règle de répartition territoriale, qui est validée et sera reprise dans le cahier des charges.

Les enjeux par thèmes ont été largement complétés par les groupes, de même que les lieux permettant de les illustrer, sans toutefois que le temps contraint ne permette de les prioriser.

→ Il est proposé à chacun des membres du comité, en fonction de leur disponibilité, d'affiner ce travail par deux actions sur la base des éléments du document annexe :

- **compléter par des enjeux qui n'auraient pas été définis en séance ;**
- **prioriser les enjeux (à minima 5 enjeux par axe).**

Le document amendé pourra être retourné par messagerie à la DEAL (boris.dobrychine@developpement-durable.gouv.fr) pour le 17 juin prochain.

La synthèse de l'ensemble des réflexions sur ce sujet sera intégrée au sein d'un projet de cahier des charges, qui sera transmis aux membres du comité à la fin du mois de juin. Cette thématique comme les autres pourront ainsi être débattues lors de la séance du 2e comité de pilotage prévu au mois de septembre 2015.

Calendrier

Le calendrier prévisible de l'ensemble de la démarche a été présenté en séance (*cf. diapo n°34*), fixant d'une part les 3 réunions du comité prévues en 2015 concernant la préparation de la démarche, ainsi que la période d'appel d'offres et les phases de la mission proprement dite d'autre part, s'étalant jusqu'en 2018 dans le cas où la phase de reconduction serait affirmée.

Il a également été rapidement évoqué en fin de séance les ordres du jour proposés pour les 2 copil restant à organiser en 2015 (*cf. diapo n°35*) :

- **Copil 2** (septembre 15) :
 - Finalisation des enjeux et lieux à observer ;
 - Points d'adaptation du cahier des charges (nombre de clichés présélectionnés, de points de vue initiaux et complémentaires, ambiances sonores, prises de vue depuis la mer...) ;
 - Retour de l'analyse effectuée par les archives départementales sur les formats de photographies ;
 - Phasage de la mission (période propice aux prises de vue...) ;
 - Modalités de diffusion et de valorisation ;
 - Démarche de recueil de photographies anciennes ;
 - Préparation journées terrain
 - ... (à compléter par propositions des membres du comité)

- **Copil 3** (novembre 15) : terrain, expérimenter sur une ou plusieurs unités paysagères les enjeux et lieux identifiés, effectuer des lectures de paysages...

→ **Date du copil 2 à préciser (semaine 38 à priori).**